

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DEVE 122 Subvention (1 000 euros) à l'association EMMAÛS SOLIDARITE pour son action en faveur de deux jardins partagés solidaires (10^e et 18^e).

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association EMMAÛS SOLIDARITE (1^{er}) pour son action en faveur de deux jardins partagés solidaires situés dans les 10^e et 18^e arrondissements ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association EMMAÛS SOLIDARITE dont le siège social est situé 32 rue des Bourdonnais (1^{er}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO